

LANGUES ET RÉPERTOIRE DE LANGUES : LE PLURILINGUISME COMME « MANIÈRE D'ÊTRE » EN EUROPE

*Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives
en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*

Etude de référence

Jean-Claude BEACCO
Université de la Sorbonne nouvelle

Division des Politiques linguistiques

DG IV – Direction de l'éducation scolaire, extrascolaire
et de l'enseignement supérieur
Conseil de l'Europe, Strasbourg

Edition anglaise :

Languages and Language Repertoires : Plurilingualism as a way of life in Europe

Les vues exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur ; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe.

Toute correspondance relative à cette publication ainsi que toute demande de reproduction ou de traduction totale ou partielle du document doivent être adressées au Directeur de l'éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex ou decs-lang@coe.int).

La reproduction d'extraits est autorisée, sauf à des fins commerciales, à condition que la source soit mentionnée.

SOMMAIRE

Préface	4
Introduction	6
1. Identité, identification, langues	6
2. Langues, identité, Europe.....	8
3. L'identification par une (seule) langue	9
3.1 « Langue identitaire ».....	9
3.2 Quelques formes de l'identification par une seule langue.....	11
3.2.1 Les discours des minorités nationales : « langue identitaire » et complexification des « nations ethniques »	11
3.2.2 Accès à la citoyenneté et connaissance de la langue nationale : « l'identique linguistique » condition de la naturalisation ?.....	14
3.2.3 Recensements, statistiques, langues.....	17
4. L'identification par le répertoire linguistique.....	19
4.1 Plurilinguisme, répertoire plurilingue, identifications	19
4.2 Identification ouverte, éducation interculturelle, appartenances européennes	20
Conclusion.....	22
Références	23

Préface

Ce texte qui est publié dans une série, coordonnée par la *Division des Politiques linguistiques*, présente à l'évidence sa pertinence propre, puisqu'il aborde certains aspects déterminants des fondements sociolinguistiques des enseignements de langues et des idéologies linguistiques à l'œuvre sur ces problèmes relatifs aux langues en Europe. Il entre cependant dans un projet plus large, en tant qu'il constitue un élément d'un ensemble éditorial centré sur le *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*. Ce *Guide* est document descriptif et programmatique tout à la fois, qui a pour objet de mettre en évidence la complexité des questions d'enseignement des langues, souvent abordées de manière simpliste. Il se propose de décrire les démarches et les outils conceptuels permettant d'analyser les contextes éducatifs en ce qui concerne les langues et d'organiser l'apprentissage et l'enseignement des langues en fonction des principes du Conseil de l'Europe.

Ce document, dans sa *Version intégrale* aborde, dans un cadre limité, nombre de questions complexes : il a semblé utile de l'illustrer par des études de cas, des synthèses ou des études sectorielles, qui traitent, de manière plus monographique, de questions à peine esquissées dans ce texte. Ces *Etudes de référence*, originales, remettent le *Guide* en perspective, pour en rendre perceptibles les ancrages théoriques, les sources d'information, les domaines de recherche ou les thématiques qui le nourrissent.

La *Division des Politiques linguistiques* manifeste, par cet ensemble de documents, les lignes de force de son action. Celle-ci s'inscrit, bien entendu, dans le droit fil de ses activités antérieures : la *Division* a diffusé, à travers les *Niveaux-seuils* des années 70, une méthodologie d'enseignement des langues davantage tournée vers la communication et la mobilité intra européenne. Elle a ensuite élaboré, sur fond de culture éducative partagée, le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (version définitive, 2001), document visant non plus à définir la forme des contenus d'enseignement pour les langues, mais la forme même des programmes d'enseignement de celles-ci. Proposant des niveaux de références explicites pour identifier des degrés de compétence en langue, le *Cadre* autorise une gestion diversifiée des formations, de nature à créer des espaces pour faire place à davantage de langues à l'École et dans la formation tout au long de la vie. Cette orientation vers une reconnaissance de la valeur intrinsèque du plurilinguisme a conduit parallèlement à la mise au point d'un instrument permettant à chacun de prendre conscience de son répertoire de langues et de le décrire : le *Portfolio européen des langues*, dont les versions élaborées par les Etats membres se multiplient et qui a été au centre de l'Année européenne des langues (2001).

Identifié dans de nombreuses *Recommandations* du Conseil de l'Europe comme principe et comme finalité des politiques linguistiques éducatives, le plurilinguisme doit être valorisé au niveau de l'individu et pris en charge collectivement par les Institutions éducatives. Articulant le didactique et l'éducatif au politique, le *Guide* et les *Etudes de référence* qui le déclinent ont

pour fonction d'expliciter ce principe et d'en décrire les formes concrètes de mise en place.

Dans cette étude, l'auteur cherche définir la notion de langue identitaire par rapport au répertoire plurilingue, constitué de la maîtrise de plusieurs variétés linguistiques qui caractérise tout locuteur. Il décrit comment les langues que l'on parle peuvent être sollicitées pour devenir des traits caractérisant les identités des acteurs sociaux, en tant qu'appartenant à différents groupes. Il examine la possibilité d'identifier une « langue identitaire » dans la perspective européenne et il conclut à l'impossibilité d'une telle entreprise. Il exemplifie la constitution des identités culturelles, à partir de la seule langue identitaire, dans le cas de certaines « minorités ethniques » et dans la définition des conditions linguistiques d'accès à la nationalité. Il avance que dans le cadre des évolutions actuelles de l'Europe, le concept de répertoire de langues est central, car il permet d'assurer les droits nationaux et européens des citoyens mais surtout parce qu'il est susceptible de fonder une forme nouvelle du sentiment d'appartenance à l'Europe.

Cet aspect de la problématique des politiques linguistiques éducatives en Europe invite à réexaminer la perspective d'ensemble déployée dans le *Guide*. Il n'en reste pas moins que cette étude participe au projet fondateur de la *Division des Politiques linguistiques* : créer par la réflexion et l'échange d'expériences et d'expertises, les consensus nécessaires pour que les sociétés d'Europe, fortes de leurs différences et irriguées par des courants transculturels modelant des *nations mondialisées* ne s'enferment pas dans la recherche de la ou des langues « parfaites » à valoriser (aux dépens d'autres). Elles devraient plutôt reconnaître la pluralité des langues de l'Europe et le plurilinguisme, potentiel ou effectif, de tous ceux qui vivent dans cet espace comme condition de la créativité collective et du développement, composante de la citoyenneté démocratique à travers la tolérance linguistique et, donc, comme valeur fondatrice de leur action dans le domaine des langues et de leurs enseignements.

Jean-Claude Beacco et Michael Byram

Introduction

Comme on le sait, les dénominations des langues (à commencer par le mot *langue* lui-même) sont objet de débats de nature scientifique mais aussi politique¹. On peut chercher à stabiliser une terminologie, au moins pour les types de langues (maternelle, étrangère, seconde...), comme tente, à son tour, de le faire le *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*². Mais certaines de ces catégories échappent à des définitions objectivées, comme celle de *langue identitaire* (apparaissant aussi sous la forme *identité linguistique*), qui ne figure dans le *Guide* que comme *langue dite d'origine*, dénomination restrictive qui n'a de pertinence immédiate que pour les groupes immigrés. On cherchera donc à cerner de plus près ce terme dans la présente étude. Pour cela, on a choisi non de décrire le rôle des langues dans la constitution des identités, mais de spécifier par quels moyens l'on se catégorise soi-même (auto catégorisation) ou l'on est catégorisé de l'extérieur (hétéro catégorisation) dans une identité culturelle au moyen de traits langagiers.

1. Identité, identification, langues

On adoptera comme cadre définitoire pour les identités culturelles un point de vue théorique, désormais répandu³, ce qui ne suffit certes pas à le légitimer : les identités culturelles n'y sont pas conçues comme une donnée naturelle ou un ensemble de traits innés, stables ou transmissibles par héritage ; elles sont considérées des auto ou des hétéro catégorisations partagées que des acteurs sociaux élaborent, activent ou modifient dans des contextes d'interaction ou des conjonctures historiques et sociales données en fonction d'enjeux spécifiques qui les conduisent à agir en tant que groupe constitué.

Ces deux conceptions antagonistes des liens culturels sont loin d'être uniquement des catégories scientifiques : elles interviennent comme présupposés dans les discours des membres de groupes humains pour justifier leurs appartenances et surtout leurs actions ; au point que l'anthropologie sociale se borne souvent à clarifier ces conceptions et leurs implications. Ainsi, le *Rapport mondial sur le développement humain* (2004)⁴ prend de la distance d'avec la première conception considérée comme *communautariste* (ce que l'on a parfois nommé *l'impérialisme de l'identité*⁵) au profit de celle d'une identification par

¹ Par exemple : Akin S. (dir.) 1999 : *Noms et re-noms*, Collection Dyalang, Publications de l'université de Rouen et CNRS.

² Conseil de l'Europe (avril 2003) : *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* (projet 1), p. 50 et suiv.

³ Pour une synthèse de l'abondante littérature sur le sujet, Vinsonneau G. (2002) : *L'identité culturelle*, Colin, Paris.

⁴ Rapport mondial sur le développement humain (2004) : *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), p. 16-20.

⁵ C'est-à-dire la nécessité de s'identifier perçue comme condition absolue pour obtenir une reconnaissance sociale.

choix dans les possibles effectifs, ceci au nom de valeurs morales tenues pour universelles. Il est clair que des prises de position de cette nature n'ont pas pour but de disqualifier sur le plan théorique telle ou telle conception de la nature des affiliations, mais celui de les modifier, par un processus éducatif de conscientisation. Le projet du présent texte est, toutes choses égales par ailleurs, de même nature.

En ce qui concerne l'identité individuelle et l'identification à une collectivité large, la sociologie tient que l'identité individuelle se construit dans l'espace des relations sociales proches (famille, habitat, travail...) et qu'elle peut être vécue comme plurielle, en ce que chacun sait appartenir à différents groupes qui sont perceptibles. Mais on sait aussi que cette identité personnelle relève potentiellement d'un autre pôle d'identification qui, lui, est totalisant. Cette forme d'identification projette « l'individualité dans une collectivité, quel que soit le mode de réalité sociale et symbolique de cette dernière »⁶. L'identité personnelle s'ancre et se formate dans des identifications collectives abstraites, qui tendent à devenir exclusives, comme l'identité nationale ou ethnique. Ainsi l'identité peut-elle apparaître comme «...un foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de chose, sans qu'il ait jamais d'existence réelle »⁷.

Les traits caractéristiques de ces profils identitaires englobants demeurent fondamentalement contextuels, puisqu'ils sont nés de conjonctures et d'environnement spécifiques : ce qui signifie qu'ils peuvent tolérer des adaptations provisoires et comme de surface : un Basque français, qui peut se considérer comme marginalisé par la communauté nationale française, peut être amené à « défendre » celle-ci, si elle est mise en cause par un étranger. Ces profils identitaires symboliques sont donc éminemment labiles, en ce que l'affirmation ou le rejet d'une identité culturelle, revendiquée ou rejetée, relève de la négociation dans les interactions discursives⁸. « Il faut [...] distinguer l'accès et l'adhésion personnelle à une représentation sociale. La communication au sein d'une communauté culturelle présuppose l'accès à un répertoire de représentations sociales [...] mais pas nécessairement une adhésion à ces mêmes représentations sociales [...] Une représentation sociale peut exprimer une conviction, voire servir de maxime de comportement ou plus modestement de simple référence ou de convention utile à l'interprétation de certains énoncés... » comme le souligne B. Py⁹. Mais ces traits identificateurs/identifiants, quand ils sont assumés, présentent un caractère de stabilité, en tant qu'ils relèvent de formations idéologiques, en tout état de cause, non dans leur substance mais dans les formes d'identification utilisées.

⁶ Gallissot R. et autres (2000) : *L'imbroglia ethnique*, Ed. Payot Lausanne, p. 134.

⁷ Levi-Strauss Cl. (1977) : *L'identité*, Presses Universitaires de France, Paris.

⁸ Voir des exemples dans Baugnet L. (2001) : *Métamorphoses identitaires*, P. Lang, Berne et dans Pavlenko A. et Blackledge A. (eds) (2004) : *Negotiation of Identities in Multilingual Contexts*, Multilingual Matters, Clevedon.

⁹ Py B. (2004) : « Pour une approche linguistique des représentations sociales », dans Beacco J.-C. (dir.) : *Représentations métalinguistiques ordinaires et discours*, *Langages*, n° 154, p. 10-11.

2. Langues, identité, Europe

On abordera cette problématique par rapport à un contexte spécifique, celui de la création d'un espace européen. Celle-ci doit se lire, à notre sens, comme une dynamique de globalisation identitaire classique : le projet collectif qui la fonde ne peut être celui, souvent proclamé, de ressusciter une Europe déjà-là, dont il suffirait d'exhumer les racines¹⁰. Et la nouvelle entité européenne n'est pas à considérer comme le dernier avatar historique d'autres formes d'Europe qui l'auraient précédée. On est en face de la création d'une collectivité nouvelle qui relève d'une dynamique de constitution globalisante et qui a pour fin de créer, en particulier par un processus d'identification culturelle aux allures de mythe fondateur, une communauté transnationale pouvant prétendre à un rôle d'acteur significatif du jeu mondial, dans une économie-monde planétaire structurée par des entités d'échelle continentale. On postule alors que la constitution de cette identité culturelle européenne, qui fait que des groupes et, dans le cas présent, des Etats s'érigent en communauté, s'effectue, comme dans le cas de la constitution des nations, peuples ou ethnies, par sélection dans différentes ressources, dont les langues font partie, au même titre que le territoire ou la religion.

Or, cette entité européenne en gestation ne saurait se constituer sur le modèle des Etats du XIXe siècle¹¹ : il n'est pas avéré que la convergence puisse s'effectuer facilement autour de valeurs historiques partagées (héritage religieux, morale individuelle et individualisme...¹²) ou d'une adhésion à un idéal politique commun encore loin des citoyens¹³. C'est ce qui a conduit à rechercher un matériau nouveau pour l'identification culturelle dans une autre conception de l'appartenance citoyenne, ainsi qu'elle a été théorisée, en particulier dans les travaux de J. Habermas¹⁴ ou de D. Schnapper¹⁵.

C'est dans le cadre de ce processus de constitution identitaire, qui en est à ses débuts, que la question de l'identification par les langues doit être abordée, puisque les langues sont potentiellement porteuses de traits d'identification, instituant des catégorisations internes ou extérieures des appartenances. Même si la communication en Europe finit par s'effectuer dans une seule *lingua franca*, il n'est pas dit que cette « supra langue » unique devienne, de ce fait, langue d'identification, car des identités nationales et régionales, inscrites dans la longue durée, lui préexistent.

¹⁰ Pour une mise au point, voir : Brisson E., Brisson J.-P., Vernant J.-P. et Vidal-Naquet P. (2000) : *Démocratie, citoyenneté et héritage gréco-romain*, Ed. Liris, Paris.

¹¹ Thiesse A.-M. (1999) : *La création des identités nationales*, Seuil, Paris.

¹² Mendras H. (1997) : *L'Europe des Européens*, Gallimard, Paris.

¹³ Cependant des valeurs communes de l'Union européenne sont inscrites dans l'article 2 du Projet de Constitution : dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, Etat de droit, respects des droits de l'homme, droits des minorités...

¹⁴ Habermas J. (2000 trad. fr.) : *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Fayard, Paris.

¹⁵ Schnapper D. (1994) : *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, Paris.

Nous approcherons donc cette question du rôle de langues dans la création d'appartenances européennes à partir d'un point de vue très partiel, qui a trait, comme nous l'avons déjà souligné, non aux langues qui servent à identifier les appartenances de groupes mais aux formes de l'identification culturelle par les langues, non pas au produit donc (*les communautés, dans le cas présent, les Européens, s'identifieront et seront identifiés par quelles langues ?*) mais aux processus (*comment les communautés s'identifient par les langues et, dans un espace multiculturel européen, quelles identifications sont compatibles avec des appartenances axées sur la citoyenneté démocratique ?*). On décrira et opposera deux formes inégalement actives : l'identification par une langue et l'identification par le répertoire linguistique.

3. L'identification par une (seule) langue

L'identification par une langue, comme signifiant appartenance à une communauté, constitue une forme répandue d'identification culturelle. Il s'agit cependant d'un *artefact*, non inattendu s'agissant de constitution d'identités collectives puisque celles-ci relèvent du déni des réalités historiques : que l'on songe, par exemple, au rôle éminent que l'historiographie de la fin du XIXe siècle a fait jouer aux peuples gaulois dans la constitution de l'identité nationale française, alors que celle-ci procède d'une multiplicité d'origines. Le recours à une seule langue comme trait d'identification conduit à occulter ou à minimiser la diversité effective des compétences linguistiques individuelles et cette identité linguistique posée comme homogène se fonde donc sur une ignorance délibérée de la réalité linguistique observable.

3.1 « Langue identitaire »

En effet, la notion de langue identitaire ne repose pas sur une définition de ses caractéristiques sociolinguistiques, d'autant que la spécification peut varier tout au long d'une existence : on peut, en effet, découvrir « sa » langue identitaire fort tard. Son identification relève d'un processus de catégorisation assumé ou imposé et non de caractéristiques intrinsèques de cette langue.

Ainsi la langue d'identification (auto ou hétéro identification) est volontiers la « langue maternelle ». Mais cette dénomination, pourtant claire à première vue, est particulièrement floue : concrètement, la première langue que l'enfant acquiert (à supposer qu'il n'en acquière qu'une seule) est autant celle du père que celle de la mère, si les parents n'en utilisent qu'une et que celle-ci leur est commune. Dans bien des situations, les parents, les grands-parents, les frères ou les sœurs aînés utilisent plusieurs langues, qui ne se recouvrent pas nécessairement, d'un répertoire individuel à l'autre. On conçoit facilement que la « langue maternelle » soit aisément utilisée à des fins d'identification, puisqu'elle garantit une transmission d'identité par la filiation génétique la plus immédiate qui soit.

La langue identitaire est souvent assimilée, dans les hétéro évaluations mais aussi dans les auto évaluations, à la langue nationale : pour un Français, un

Norvégien parle le norvégien, évidence aveuglante pour lui, puisqu'il ignore l'existence du sami, du finnois ou des deux variétés de norvégien, le *nynorsk* et le *bokmål*. De même, pour un Norvégien, un Français parle français et non aussi corse, alsacien ou berbère. Ces représentations sont fonction des connaissances que les évaluateurs ont de la diversité des langues et celle-ci est fonction du degré de connaissance de ces langues étrangères : il n'est pas fortuit que, dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, la reconnaissance des variétés régionales et sociales de la langue apprise caractérise des utilisateurs/apprenants de niveau expérimenté C2 (*Apprécie complètement les implications sociolinguistiques et socioculturelles de la langue utilisée par les locuteurs natifs et peut réagir en conséquence*¹⁶). Cette capacité est généralement celle des natifs, mais eux aussi s'appuient sur des représentations sans fondements scientifiques pour catégoriser des locuteurs sur une base régionale et pour porter des jugements de valeur sur des langues régionales ou dialectes qu'ils ne pratiquent pas mais auxquelles ils peuvent être exposés¹⁷.

En réalité, la langue d'identification peut tout aussi bien être, dans la typologie de G. Lüdi¹⁸, établie dans la perspective des locuteurs :

- la langue première, seconde... (selon leur chronologie d'acquisition) : on peut, par exemple, chercher à s'identifier à une autre communauté dont on apprend la langue (motivation intégrative), comme cette famille française, rare il est vrai, qui crée un environnement aussi anglophone que possible pour leur jeune enfant : « *on s'est dit on veut carrément le mettre dans une école américaine, on veut en faire un Américain* »¹⁹
- une langue usuelle pour le locuteur ou, au contraire, une langue utilisée ponctuellement ou de manière limitée : les francophones de familles originaires du Maghreb peuvent maîtriser très peu l'arabe, mais l'utiliser de façon sporadique (alternances codiques) et s'y identifier/se faire identifier par cette langue²⁰
- une langue dominante dans les échanges sociaux ou peu connue, comme l'irlandais en Irlande pour bien des locuteurs²¹

¹⁶ Conseil de l'Europe : *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, Paris, p. 95.

¹⁷ Voir, par exemple, N. Niedzielski et D. Preston (2000): *Folk Linguistics*, Mouton de Gruyter, Berlin et New-York, en particulier le chapitre 2 : *Regionalism*, p. 41-200.

¹⁸ Lüdi G. (1994) : « Répertoires plurilingues: le cas de la Suisse », dans Truchot Cl. (dir.) : *Le plurilinguisme européen*, Champion, Paris, p. 151-170.

¹⁹ Van de Sype C. (inédit) (2002) : *Alternance des langues et construction de savoirs en situation institutionnelle d'immersion préélémentaire : pratiques et représentations*, mémoire de D.E.A, UFR DFLE, Université Paris 3, p. 82 (informateur P9)

²⁰ Voir le programme : *Transmission familiale et acquisition non didactique des langues* (2001), Délégation à la langue française et aux langues de France, Paris.

²¹ Ó Riagáin P. (1997) : *Language Policy and Social Reproduction*, Clarendon Press, Oxford. Table 5.15 (p. 158) : Question : Avez-vous utilisé l'irlandais dans la conversation la semaine dernière (notre trad.) ? Réponse : pas de réponse en 1973, oui à 9% en 1983 et 1993.

- la langue d'origine et la langue du pays d'accueil pour les immigrants : les fils d'immigrés peuvent se reconnaître exclusivement dans l'une ou dans l'autre ; ils peuvent tout autant se construire dans les deux langues, se constituant un identité composite mais cohérente (bilinguisme migrant).

Par ailleurs, au niveau sociétal et non plus personnel cette fois, les langues par lesquelles s'effectue l'identification peuvent avoir des statuts extrêmement différents : langue nationale/officielle/de l'école, langue régionale largement pratiquée et légitime, langue régionale peu pratiquée, langue de minorités reconnues juridiquement ou marginalisées, langue extérieure importée par les mouvements migratoires... Toute langue d'identification peut se trouver à la croisée de ces deux séries de variables : ce positionnement multiple a des incidences sur le vécu identitaire qui peut être, selon les cas, celui d'une identité tranquille, menacée, remise en cause occasionnellement... Une langue identitaire est une variété linguistique choisie et/ou assumée destinée à signifier ou à désigner l'appartenance à une communauté : ce n'est pas une réalité sociolinguistique.

3.2 Quelques formes de l'identification par une seule langue

L'idéologie de la langue identitaire sert de trame à bien des discours mais aussi à des dispositifs sociaux très différents.

3.2.1 Les discours des minorités nationales : « langue identitaire » et complexification des « nations ethniques »

Le discours plus étudié est celui des minorités nationales, dont la situation de marginalisation plus ou moins accentuée conduit à des cristallisations identitaires fortes. Celles-ci, fondées sur l'identité fondamentale de la nation conçue comme groupement ethnique non choisi mais transmis, conduisent à la méconnaissance de la diversité des langues du territoire et des locuteurs.

C'est d'abord le cas d'Etats qui ont « survécu » comme entités politiques et culturelles à des démembrements ou à des occupations extérieures de longue durée (comme c'est, par exemple, le cas de la Pologne et de la Grèce) : ils ont alors tendance à se vivre comme monolingue²² et veillent à ce que cette idéologie de l'appartenance nationale soit assumée²³, la langue ayant souvent constitué le trait considéré fondamental, avec la religion, de la transmission d'une appartenance collective. Le plus souvent, ces Etats envisagent avec une grande circonspection la mise en oeuvre de mesures telles que celles inventoriées dans la *Charte des langues régionales et minoritaires* du Conseil de l'Europe.

Le cas de l'espace d'Europe centrale et du Sud

Cette identification par une seule langue, propre à ces anciennes minorités devenues majoritaires, se rencontre aussi pour les actuels groupes minoritaires,

²² Minorités linguistiques historiques sur le territoire grec : Arvanites/Albanais, Pomaques, Valaques/Aroumains, turcophones de Thrace, Roma, ...

²³ La littérature sociolinguistique cite volontiers comme exemple le procès intenté à M. Sotiris Bletsas (en 2001), poursuivi et condamné pour avoir soutenu qu'« en Grèce on parlait, outre le grec, cinq autres langues » (d'après www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/grece.htm)

qui se rassemblent autour d'une identification, simplifiée, par une seule langue, censée caractériser en propre le groupe. Il ne s'agit pas uniquement de se reconnaître comme appartenant au même groupe parce que partageant une même langue, mais aussi de poser la singularité absolue de cette langue par rapport à d'autres, caractère irréductible garantissant symboliquement l'identité absolue du groupe. Ainsi P. Garde retrace la dynamique de la constitution de la communauté bosniaque, qui, de fait, a pour axe la même appartenance à la religion musulmane, en soulignant que : « [la frontière dialectale] est encore moins pertinente pour distinguer les Croates de leurs voisins du Sud-est, Serbes, Bosniaques et Monténégrins. De ce côté il n'y a jamais eu de limite linguistique. Nous restons à l'intérieur d'un même type dialectal dit « serbo-croate ». On parle certes de langues standard « serbe », « croate », et « bosnienne », là où l'on n'a longtemps voulu voir que des variantes d'une langue « serbo-croate » supposée unique. Mais le choix entre ces divers standards, séparés par des différences symboliquement importantes, est la conséquence et non la cause du choix identitaire précédemment effectué »²⁴. Cette identification monolingue exclusive conduit certains Bosniaques résidant en Slovénie à refuser que soient organisés des cours de « bosniaque » aussi destinés à des Croates.

Cette auto catégorisation n'est pas à considérer comme uniquement défensive et promue par des acteurs sociaux se sentant menacés, mais c'est une catégorisation devenue traditionnelle dans l'espace politique européen : celle-ci s'est diffusée en particulier à travers la notion historique de *minorité nationale/nationalité* ou même de *nation*, dans l'espace balkanique ou en Europe centrale, par exemple. Cette conception volontiers dite *ethnique* de la nation, opposée toujours trop frontalement à la conception *civique* de celle-ci, demeure le fondement de catégorisations ordinaires et officielles, qui conduisent à effacer la différence entre appartenance nationale et appartenance civique d'une part et à assimiler appartenance nationale au monolinguisme.

Les recensements, fondés sur l'auto catégorisation, font apparaître des groupes considérés comme des entités spécifiques et qui sont caractérisés par une seule langue, parce que c'est là une catégorisation juridique et politique, inscrite dans les constitutions pour prendre en charge les droits reconnus à ces minorités instituées. Ainsi le *Recensement de la population, des foyers et de l'habitat*, réalisé en 2002, par l'Institut de Statistique de la République de Slovénie fait apparaître 26 communautés dont celle des citoyens slovènes, mais aussi des Italiens, des Hongrois, des Serbes... parce que cette catégorisation statistique contraint les individus à se classer dans des groupes étanches. Or, ces minorités historiques tendent à redéfinir la forme et le rôle de leur appartenance ethnique parce que :

- les effets des conflits militaires et violences subies et infligées tendent à s'estomper avec les générations
- la dynamique européenne commence à donner un autre sens aux frontières politiques actuelles et à remettre en perspective les différents territoriaux et les appartenances régionales

²⁴ Garde P. (2004) : *Le discours balkanique. Des mots et des hommes*, Fayard, Paris, p. 245.

- la mobilité transfrontalière augmente, les membres de ces communautés se déplacent hors de leur espace historique et des familles "mixtes" se constituent, surtout en milieu urbain.
- les politiques linguistiques portent leurs fruits, dans ces espaces reconnus comme mixtes, où est encouragée l'acquisition croisée des langues de la majorité et de la minorité.

Pour la situation slovène du territoires mixte slovène-hongrois de la zone de Lendava²⁵, les enquêtes menées font apparaître que moins de la moitié des personnes interrogées considère que l'affiliation ethnique ne présente pas d'importance particulière, mais surtout pour les « Slovènes » et beaucoup moins pour les « Hongrois ». Ainsi les langues pratiquées entrent-elles dans la composition d'identités culturelles plus complexes (« l'identité-carrefour ») que celle que présuppose leur caractérisation officielle, historique et politique.

Le cas du Val d'Aoste

D'autres enquêtes menées au Val d'Aoste, territoire moins marqué par l'idéologie des nationalités, fait apparaître une grande diversité de « profils de base » par rapport aux pratiques du bi-/plurilinguisme²⁶, prises en compte en tant que telles, cette fois²⁷. Ces « profils typologiques » sont donnés comme des caractérisations au niveau ontologique profond des croyances des individus : celles-ci fondent leurs motivations et leur orientation idéologique par rapport aux langues de leur territoire et à leur propre compétence bi-/plurilingue²⁸. Ils sont caractérisés, sous forme résumée, de la manière suivante :

Identité locale

Bi-/plurilingue local	conscient et fier de l'être	à partir du franco provençal orienté vers le passé, argumentation patrimoniale, militant pour les langues minoritaires : français et francoprovençal
Bi-/plurilingue local	conscient et fier le l'être	à partir du français comme ci-dessus
Bi-/plurilingue local	peu conscient et indifférent	Refoulement ?

²⁵ Lük A. N., Muskens G. et Lukanovič (eds) (2000) : *Managing the Mix Thereafter : Comparative Research Into mixed Communities in Three Independent Successor States*, Institute for Ethnic Studies, Ljubljana, p. 108-113.

²⁶ Au moins trois langues sont pratiquées : le francoprovençal, le français et l'italien.

²⁷ Cavalli M., Coletta D., Gajo L., Matthey M. et Serra C. (2003) : *Langues, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*, Institut Régional de Recherche Educative de la Vallée d'Aoste (IRRE-VDA), Aoste.

²⁸ Ouv. cité ci-dessus, p. 561 et suiv.

Identité européenne

Bi-/plurilingue sceptique	à orientation internationale	Orienté vers le futur, valorisation des langues étrangères, peut développer une attitude ambivalente par rapport au français, valorisation possible de l'anglais
---------------------------	------------------------------	--

Identité locale et européenne

Bi-/plurilingue local enthousiaste	à orientation internationale	Synthèse et équilibre, risque d'angélisme
------------------------------------	------------------------------	---

D'après Cavalli M. et autres, p. 562 (ouv. cité)

Ces traits fondamentaux, établis au terme d'une enquête exemplaire, mettent en jeu deux composantes identitaires, une identification attendue au groupe d'origine, plus ou moins assumée mais qui n'est pas monolithique, et la perception de nouvelles appartenances élargies possibles (*européennes*), sans qu'émerge un sentiment d'appartenance à la communauté nationale (l'Italie). Cette diversité d'identification dans un espace réputé linguistiquement et même culturellement homogène ne semble pas devoir être attribuée au plurilinguisme effectif qui s'y pratique, mais bien à sa reconnaissance par les locuteurs, car il n'est pas nécessairement plus perceptible que d'autres formes de plurilinguisme ayant cours en Europe.

Cependant, même dans cette communauté qui s'assume comme plurilingue, on voit comment la constitution des appartenances tend à se fonder sur la prise en charge ou la mise entre parenthèse de certaines variétés linguistiques, potentiellement éligibles parce que faisant partie du répertoire plurilingue « théorique » commun. On peut voir là une étape d'une dynamique de diversification assumée des appartenances par des traits linguistiques, qui cependant ne se dégage pas de l'identification monolingue, ou plutôt, dans le cas du Val d'Aoste, d'une forme de bi-/plurilinguisme standard, imaginaire parce que posé comme partagé.

3.2.2 Accès à la citoyenneté et connaissance de la langue nationale : « l'identique linguistique » condition de la naturalisation ?

On avancera que, dans bien des Etats européens, le même « processus d'identification par une langue » est à l'œuvre dans les dispositifs administratifs et juridiques qui définissent l'accès à la nationalité²⁹ des résidents étrangers : une bonne connaissance de la langue officielle/nationale est considérée signe d'intégration culturelle, laquelle justifie la naturalisation, qui constitue la forme juridique de l'intégration. D'aucuns vont même jusqu'à considérer que la

²⁹ Processus qu'en français, on nomme aussi « naturalisation ».

maîtrise de cette langue constitue l'une des conditions de... la moralité des enfants³⁰.

Ces législations sont, comme on peut s'y attendre très diversifiées d'un Etat à l'autre. La situation s'est complexifiée avec l'élargissement de l'Union européenne (U.E.), en particulier pour ce qui concerne l'immigration professionnelle, et pour celle qui a lieu entre les anciens Etats de l'U.E. et les nouveaux. Elle peut s'expliquer par la nature différenciée des mouvements migratoires, en termes de scolarisation, qualification professionnelle, sexe... des populations immigrantes, tout autant que par des choix nationaux inscrits dans la longue durée culturelle (dont l'opposition classique entre le droit du sol et le droit du sang).

Si on s'en tient à la question de la maîtrise de la langue nationale/officielle (ou de l'une des langues nationales), deux conceptions antagonistes semblent fonder les dispositifs juridiques et administratifs des conditions linguistiques d'accession à la citoyenneté. Au niveau des faits, il ressort d'une enquête partielle³¹ que le niveau de maîtrise dans la langue du pays d'accueil qu'il faut démontrer que l'on possède pour devenir citoyen varie entre deux extrêmes fortement marqués. D'un côté on attend une compétence de niveau A1 (ou même inférieure)³² et, à l'autre bout des exigences, on attend une connaissance identifiable comme étant de type A2 et même B1, ceci en Allemagne et au Danemark. Dans tous ces cas, la compétence concerne aussi bien les compétences d'interaction ou de réception orales que de production écrite. On rappellera pour mémoire que A1 est spécifié, pour l'interaction orale générale par exemple, comme capacité à « interagir de façon simple, mais la communication dépend totalement de la répétition avec un débit plus lent, de la reformulation et des corrections [...] » et B1, pour cette même compétence, comme capacité à « communiquer avec une certaine assurance sur des sujets familiers habituels » ou encore comme capacité à « exprimer des opinions personnelles et [à] échanger de l'information sur des sujets familiers [...] »³³.

³⁰ Un rapport d'un député français (J. Benisti) intitulé : *Rapport parlementaire de la Commission prévention du Groupe d'études parlementaire sur la sécurité intérieure*, préconise, entre autres, le comportement (langagier) suivant, pour éviter qu'un enfant ne s'écarte du « droit chemin » : « Entre 1 et 3 ans : seuls les parents, et en particulier la mère, ont un contact avec leurs enfants. Si ces derniers sont d'origine étrangère, elles devront s'obliger à parler le français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer ». Ce rapport est consultable sur le site du député : http://www.jabenisti.com/article.php?id_article=202

³¹ Celle-ci a pris la forme de journées d'étude organisées par la Délégation à la langue française et aux langues de France et la Direction des populations et des migrations : Journées de Sèvres (28-29 juin 2004) : *L'intégration linguistique des adultes migrants en Europe*. Y ont participé des spécialistes d'Allemagne, d'Autriche, du Danemark, d'Espagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni

³² Pour la France, celui-ci se situerait en A.1.1, c'est-à-dire entre une hypothétique connaissance « zéro » et le niveau A1.

³³ *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer*, p. 61.

Ces différences quantitatives peuvent s'expliquer par des considérations diverses, dont la principale, en ce qui concerne les adultes, est celle de favoriser une intégration efficace des nouveaux arrivants dans la vie professionnelle. Cela implique que l'on considère ces candidats à la naturalisation comme dignes d'entrer dans la communauté nationale s'ils sont, en particulier, en mesure de tirer parti des dispositifs de formation professionnelle qui leur sont proposés. Une telle condition d'entrée dans la communauté des citoyens présuppose que l'acquisition de la langue nationale se poursuive après la naturalisation mais elle ne garantit pas celle-ci, même si des dispositifs de formations en langue sont proposées aux nouveaux citoyens. Cette exigence ou ce souci, parfaitement compréhensible, peut conduire à confondre scolarisation dans le pays d'origine, compétence professionnelle et compétence en langue nationale, cette dernière devenant un indice à partir duquel on peut juger des deux autres.

Mais d'autres considérations peuvent rendre compte du fait qu'un niveau notable de compétence en langue nationale/officielle peut être exigé des candidats à la citoyenneté : celle en particulier qui porte à n'accepter dans la communauté nationale que des « identiques à soi-même », au nom de la préservation de l'homogénéité culturelle de la communauté nationale. L'intégration linguistique ne répond plus, dans cette perspective, uniquement à des préoccupations sociales et fonctionnelles (s'assurer que les nouveaux citoyens pourront être efficaces dans leurs relations sociales et dans leur activité professionnelle). Elle semble fondée sur une conception de l'appartenance qui est celle de l'identité linguistique, entendue comme *compétence linguistique identique* entre les natifs et les nouveaux arrivants. On incorpore à la communauté des citoyens les personnes qui démontrent avoir déjà construit leur appartenance culturelle à la société d'accueil, dont il ne reste qu'à vérifier la consistance pour lui donner reconnaissance juridique.

Cette assimilation devrait être créée et vérifiée essentiellement autour de valeurs partagées dans un Etat et non sur des « critères culturels nationaux » puisque ceux-ci n'entrent pas dans la définition de la citoyenneté contemporaine en Europe. D'ailleurs, les dispositifs d'accès à la nationalité comportent souvent une formation ou une information dite *civique*, sur des domaines de la vie sociale considérés comme fondamentaux dont il importe de les décrire et expliciter aux immigrants (obligations du citoyen, droit du travail, droit de la famille...). Mais, bien entendu, il est techniquement impossible de vérifier si ces valeurs, connues et identifiées, trouvent leur correspondant dans les attitudes et comportements des aspirants citoyens. Là encore, la connaissance de la (des) langue(s) nationale(s) joue métaphoriquement ce rôle de témoin d'assimilation civique. Le fait que les nouveaux citoyens ne se distinguent pas ou peu par leur comportement linguistique ou que cette distinction soit aussi peu apparente ou affichée que possible (et ce qui importe alors est moins la correction morphosyntaxique que la propriété communicationnelle ou l'absence d'accent « étranger » marqué) est un gage de leur identité (au sens de *caractère identique*) avec les membres de la communauté cible. Cette maîtrise notable de la langue nationale est volontiers considérée comme la manifestation immédiate et la preuve tangible d'une intégration accomplie, d'autant qu'une représentation sociale répandue assimile connaissance d'une langue et connaissance d'une

culture, qui serait tout entière incarnée dans les « mots » de cette langue³⁴. L'incorporation de la langue vaut pour appropriation de valeurs. Cette *idéologie de l'identique* se cristallise autour d'une seule langue, puisqu'on prend assez peu en considération d'autres langues que pourraient savoir utiliser les immigrants (comme une *lingua franca*) et que les dispositifs d'accueil linguistique des enfants immigrants en âge de scolarisation obligatoire laissent globalement peu d'espaces à leur langue « maternelle » ou « d'origine »³⁵.

Cette option diffère d'une autre, qui conduit à attendre des candidats à la citoyenneté des niveaux de compétence en langue nationale modestes (A1.1 et A1). Cette dernière présuppose que l'intégration linguistique et civique de ces personnes étrangères peuvent être distinguées, que cette intégration n'est pas réalisée mais à réaliser. On y admet que les compétences déjà acquises par les migrants, objectivement insuffisantes pour bien des formes de la communication sociale, doivent être développées et qu'il importe de faire entrer ces locuteurs dans un processus de formation et d'intégration linguistiques. Plutôt que de ne pas les intégrer parce qu'ils sont non/peu locuteurs, il importe de s'employer à les rendre compétents dans au moins une des langues de la société d'accueil. « En effet, il n'y a pas d'insertion professionnelle ni d'intégration sociale réussies sans que soit permise l'acquisition de compétences linguistiques orales et écrites. Or les contraintes sociales et économiques ne suffisent pas pour acquérir des compétences linguistiques minimales. Il revient à l'Etat et aux collectivités publiques de veiller à la mise en place de formations linguistiques pour ces personnes »³⁶. Mais cette formation n'implique pas nécessairement une forme de mise entre parenthèses de leur histoire et de leur personnalité linguistiques, sous forme d'occultation des langues connues, voire de renonciation symbolique à d'autres composantes de leur répertoire plurilingue. On dissocie ainsi citoyenneté et langue, en admettant implicitement que l'acquisition d'une compétence dans la langue de la société d'accueil est un processus trans-générationnel et que le rôle de la génération primo-arrivante est surtout celui d'accompagner l'acquisition de cette nouvelle langue par leurs enfants.

3.2.3 Recensements, statistiques, langues

On peut enfin repérer des traces d'un modèle de l'identification par une seule langue dans des discours officiels de nature administrative, en particulier ceux qui rendent compte d'enquêtes objectivées sur les compétences en langues de certains groupes, nationaux, régionaux, générationnels... Sur ce point, on se

³⁴ Pour une discussion de ce point de vue, voir Beacco J.-C. (2000) : *Les dimensions culturelles des enseignements de langues*, Hachette, Paris, p. 94-100.

³⁵ Eurydice (2004) : *L'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe*, Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture, Bruxelles.

³⁶ Direction des populations et des migrations et Délégation à la langue française et aux langues de France (version provisoire 2004, inédite) : *Un référentiel pour les premiers acquis en français, publics adultes peu francophones, scolarisés, peu ou non scolarisés*, Préface.

reportera au *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*³⁷.

Ainsi, les protocoles de recensements, quand ils comportent des questions relatives aux langues, utilisent majoritairement des catégorisations unilingues ou, plutôt, concentrent l'intérêt sur la langue maternelle, la langue usuelle (parlée à la maison, hors de la maison), la langue parlée à l'école ou au travail... Rares sont les enquêtes cherchant à cerner les compétences plurielles du locuteur : on citera comme exemple celui du recensement français de 1999 qui comportait la question (adressée seulement à un échantillon de la population) : « *Quelle(s) langue(s), dialecte(s) ou patois vous parlaient votre père et votre mère quand vous aviez cinq ans ?* ». Il serait probablement opportun de mettre au point des formes de collecte de données dans ce domaine, qui tiennent compte des représentations des personnes interrogées (pour la dénomination des langues, par exemple), en laissant des champs libres dans les questionnaires, ou encore des fonctions diversifiées des langues (en particulier pour les variétés d'appartenance), en permettant plusieurs réponses à une question.

Cette habitude statistique est aussi présente dans d'autres comptages comme, par exemple, les statistiques relatives au dénombrement des minorités linguistiques dans un territoire donné : celles-ci ne sont généralement identifiées que par une langue, leur langue maternelle, identitaire en fait, puisque les statistiques ne donnent pas d'informations sur le degré de maîtrise de cette variété linguistique et sur ses domaines d'emploi. Ceci n'est, après tout, que la conséquence des modes d'identification unilingue qui sont dominants dans les sociétés considérées. Mais on les trouve aussi dans des études d'orientation sociolinguistique, qui sont, il faut le souligner à leur décharge, tributaires des données officielles dès qu'il s'agit d'enquêtes de grande envergure. Ainsi peut-on lire³⁸ que dans la Région autonome du Frioul-Vénétie Julienne (Nord-est de l'Italie) : « bien qu'il n'existe pas de données officielles sur le nombre des locuteurs des langues [pour cette région], on estime que les italophones constituent le groupe majoritaire avec environ 52% de la population. Suivent les locuteurs du frioulan qui atteignent peut-être les 526 000 [...]. Quant aux locuteurs du slovène [...], ils seraient au nombre de 56 000 [...] On peut constater qu'environ 43% des habitants de la région autonome du Frioul-Vénétie Julienne parlent le frioulan comme langue maternelle et 4% le slovène ; les autres parlent l'italien dans une proportion de 53% et une très faible minorité, l'allemand (0,4 %) ». Ces données ne permettent pas de savoir combien d'italophones parlent frioulan et si les locuteurs du slovène parlent aussi italien et/ou frioulan ni, à plus forte raison, combien de résidents de cette région parlent aussi albanais et moldave (deux zones qui sont source d'immigration vers l'Italie), qui seraient alors des « langues maternelles » exportées. Ceci sans même entrer dans la discussion de ce que « parler » veut dire, point qui nécessiterait des enquêtes précises trop coûteuses. Ces caractérisations chiffrées tendent à catégoriser, si on n'y prend garde, les personnes dans des appartenances culturelles collectives fondées sur des caractéristiques d'unilinguisme.

³⁷ Ouv. cité, p. 58-60.

³⁸ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/italiefrioul.htm>

Dans le cas des statistiques scolaires, il ne s'agit pas à proprement parler de cerner des groupes et donc des appartenances culturelles, d'autant plus que l'Ecole ignore souvent quelles langues, autres que la langue d'enseignement et les langues enseignées dans le système scolaire, les enfants et les adolescents sont capables d'utiliser. En ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères en France, on peut facilement savoir combien d'élèves ont choisi d'étudier l'anglais ou l'espagnol, moins facilement combien apprennent l'allemand et l'anglais, l'espagnol et le latin, mais il est souvent impossible de savoir qui, de tous ceux qui apprennent l'anglais et l'espagnol, ont une connaissance du khmer et du serbe, langues non enseignées par l'Ecole. Ces décomptes sont établis en fonction des langues et non en fonction de ceux qui les apprennent. Ils donnent à voir les compétences en langues comme exclusives les unes des autres et non comme complémentaires et cumulables, renforçant ainsi involontairement des représentations courantes qui conduisent à considérer que la connaissance d'une seule *lingua franca* internationale suffit.

4. L'identification par le répertoire linguistique

Au terme de ce parcours des formes de l'identification des appartenances à des groupes constitués sur la base de traits culturels, il apparaît bien que celle-ci se fonde sur la non reconnaissance du répertoire linguistique des locuteurs comme matériau permettant d'instituer de telles appartenances. Cela peut se comprendre, car il est plus aisé, mécaniquement, de construire de l'unique et du partagé sur un seul trait (ici, une langue commune) que sur plusieurs. Mais il ne s'agit pas là d'une causalité déterministe : des ensembles politiques, anciens ou modernes, ont fait³⁹ et continuent à faire⁴⁰ l'expérience de la constitution d'appartenances politiques partagées par des groupes présentant une grande diversité d'appartenances culturelles et donc linguistiques. Mais cette forme d'auto catégorisation culturelle a été à ce point marginalisée par la constitution des Etats européens du XIX^e siècle sur le modèle de la nation, que la réalité du plurilinguisme est souvent à démontrer ou à réaffirmer comme n'étant pas l'exception mais la règle.

4.1 Plurilinguisme, répertoire plurilingue, identifications

Le terme de plurilinguisme peut prêter à malentendus, car il n'est nullement synonyme de polyglottisme, un polyglotte étant un locuteur plurilingue particulièrement expert. Il désigne en fait la capacité que possède un individu d'utiliser plus d'une langue dans la communication sociale, quel que soit le degré de maîtrise de ces langues. Cet ensemble de savoirs faire constitue la compétence, complexe mais unique, à utiliser dans la communication sociale plusieurs langues que l'on maîtrise à des degrés divers et à des fins diverses. La compétence plurilingue est la concrétisation de la capacité de langage, dont tout être humain dispose génétiquement et qui peut s'investir successivement dans

³⁹ Dont, en Europe, l'empire romain (Veyne P (1992, trad. fr.) : « *Humanitas* : les Romains et les autres » dans Giardina A. (dir) : *L'homme romain*, Seuil, Paris) ou l'empire austro-hongrois.

⁴⁰ Voir les Etudes de référence de Neville Alexander, Stacy Churchill et Joseph Lo Bianco.

plusieurs langues. Cette compétence peut être plus ou moins développée en fonction de l'environnement linguistique de chacun et de sa trajectoire personnelle et sociale, au point que des compétences monolingues effectives d'un acteur social ne doivent être considérées que comme la forme par défaut du plurilinguisme.

Le répertoire plurilingue de chacun est donc constitué par des langues différentes qu'il s'est appropriées selon des modalités diverses (langue apprise dès l'enfance, apprise par suite d'un enseignement, de manière autonome...) et pour lesquelles il a acquis des compétences différentes (conversation, lecture, écoute...), à des niveaux de maîtrise eux-mêmes différents. Ces langues du répertoire peuvent se voir assigner des fonctions différentes plus ou moins spécialisées comme communiquer en famille, socialiser avec les voisins, travailler, apprendre et, ainsi que nous l'avons déjà souligné, servir de matériau pour exprimer son appartenance à un groupe qui se reconnaît dans des traits culturels partagés et une langue d'auto identification. Cet affichage a aussi pour fonction sociale de fonder des hétéro identifications qui viennent donner consistance au groupe ainsi créé.

Si les répertoires plurilingues sont différents entre eux, on peut estimer que certains groupes ont un répertoire structuré de manière partiellement identique, pour des raisons historiques ou géopolitiques, et qu'en tout état de cause, ces locuteurs se constituent en communauté par la sélection qu'ils opèrent, au sein de leur répertoire, d'une langue symbole. Cela ne signifie aucunement qu'ils perdent pour autant la maîtrise d'autres langues connues d'eux : ils peuvent

- en occulter ou en auto censurer les emplois effectifs
- ne pas les assumer parce que leur emploi leur est imposé par l'environnement
- positionner et négocier leur identité linguistique et leurs appartenances collectives par des moyens classiques, comme les alternances ou les mélanges codiques, la création néologique ou celle de variétés linguistiques de groupe⁴¹, l'apprentissage d'autres langues ou d'autres ressources discursives...

On est bien en présence d'un imaginaire des langues, représentation sociale spécifique des langues et de leurs fonctions dans les répertoires linguistiques des personnes axée sur un mode unitaire et potentiellement exclusiviste des appartenances de groupes, qui exclut toute mixité.

4.2 Identification ouverte, éducation interculturelle, appartenances européennes

Il apparaît ainsi que le plurilinguisme individuel (ou sa toujours possible émergence) est une réalité ordinaire. Mais la prise de conscience de cette diversité linguistique que l'on porte en soi ne suffit pas à fonder, mécaniquement, une perception positive de la diversité des langues de l'autre, même si certaines sont partagées. Cela est en particulier dû à la constitution

⁴¹ De la langue des Coquillards de F. Villon au *verlan* d'aujourd'hui, en France.

d'une identité monolingue, centrée sur une langue identitaire, qui oblitère la perception de son propre répertoire plurilingue mais qui peut aussi conduire au refus de la diversité linguistique d'autres personnes ou d'autres groupes. Ce passage d'une identité fermée à un mode d'être linguistique serein et accueillant, tirant profit des plaisirs innombrables du plurilinguisme, relève de la sorte, au sens strict, d'une *educatio* visant des compétences pluriculturelles et plurilingues.

De fait, il existe d'autres formes d'identifications culturelles que celle se cristallisant autour de l'homogénéité des comportements, des valeurs et de l'identité de langue « commune » aux membres d'un groupe. Cette forme d'identité-carrefour, faite de rencontres et de métissages, d'influences acceptées et remodelées, dans des équilibres transitionnels mais non instables, est aussi un processus disponible pour les appartenances de groupe, y compris comme espace d'articulation englobante pour des communautés culturelles constituées mais non pour autant fermées les unes aux autres.

Dans l'espace européen, la constitution de ces appartenances multiples doit être accompagnée

- par les politiques linguistiques, à qui il revient d'assurer les équilibres nécessaires entre les répertoires plurilingues des groupes et entre les langues que la collectivité fédérale, nationale, les collectivités régionales... utilisent pour leurs projets : relations avec les régions frontalières, insertion dans l'espace régional, dans l'espace européen, dans les échanges internationaux...
- par le système éducatif, dont l'une des priorités, outre l'éducation à la démocratie, demeure, dans cette perspective, celle de l'éducation interculturelle, condition de la précédente. Les formations en langue constituent un lieu d'ancrage idéal de celle-ci, puisque c'est par les langues qu'est le plus immédiatement rendue possible, y compris à distance, une expérience significative de l'altérité.

La finalité de cette éducation est qu'elle instaure et qu'elle légitime des auto-catégorisations globales par lesquelles ce qui est posé comme partagé n'est, du point de vue des traits linguistiques, ni une langue unitaire ni un répertoire commun, mais la conscience de la diversité constitutive des répertoires individuels et de leurs dynamiques.

Le développement des potentialités de la compétence plurilingue est fondamentale pour l'espace européen, mais non uniquement, comme on l'a souvent souligné, parce qu'on peut lui donner pour finalité de permettre à chaque Européen d'agir efficacement comme citoyen au sein de cet espace public national et transnational. Au fond, une *lingua franca* suffirait à un tel projet. En Europe, la constitution d'une appartenance culturelle ouverte passe, entre autres, par la capacité à reconnaître la richesse des répertoires linguistiques et à se reconnaître collectivement et affectivement dans cette pluralité. La civilité et la bienveillance linguistiques pour l'Autre, qui ne sont pas étrangères à l'expérience historique de cet espace, sont susceptibles de fonder une forme d'appartenance non ancrée dans la valorisation de telle ou telle langue particulière mais fondée sur une « manière d'être aux langues » comme conscience de la diversité des

répertoires plurilingues des citoyens européens et comme manifestation commune mais plurielle de leur(s) identité(s).

Conclusion

Cette forme renouvelée de constitution d'appartenances a déjà été définie dans le *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* : « Le rôle assigné aux langues nationales dans la constitution des Etats européens modernes a été de constituer l'un des fondements de l'appartenance nationale. Car, par les langues, les individus s'identifient et se définissent des appartenances, autant que par les croyances religieuses ou les morales partagées. L'Europe, qui se reconnaît dans une *communauté de destin*, selon la célèbre formule d'E. Morin, a-t-elle besoin d'un projet linguistique de cet ordre, pour l'élaboration progressive de sa nouvelle identité, à la manière dont elle a eu besoin d'un hymne et d'un drapeau ? De ce point de vue, les enseignements de langues doivent-ils jouer le même rôle que celui de l'histoire qui, par une lecture commune, mais non unique du passé, vise à créer le lien citoyen, dans la diversité des attitudes ? Si une telle appartenance se veut exempte d'exclusion à l'altérité et à l'extériorité, on concevra qu'elle ne puisse se fonder que sur une conception ouverte de l'éducation langagière et des compétences langagières à faire acquérir. *L'espace européen pourrait être identifié non par les langues qui s'y parlent, qu'elles soient ou non autochtones, mais par l'adhésion commune à des principes définissant une manière d'être aux langues.* (p. 30). C'est cette manière d'être qui a été définie plus haut comme prenant appui sur toutes les langues des répertoires de chacun et ancrée dans l'acceptation positive de la diversité, à construire dans une éducation plurilingue et pluriculturelle.

Cette forme d'appartenance linguistique est loin d'être pertinente uniquement pour l'espace européen. Elle semble constituer la seule issue pour maintenir, créer ou recréer la cohésion de bien des entités politiques culturellement complexes : les différences linguistiques y servent de matériau à des différenciations culturelles de groupes qui peuvent conduire à des clivages remettant en cause la cohésion de la société ou manifestant la faible cohésion de celle-ci. A propos de l'Afrique du Sud, N. Alexander souligne fortement que « le multilinguisme⁴² doit devenir une façon d'être, pour que les dangers d'une fragmentation de type ethnique ou d'un conflit civil généralisé fondé sur l'appartenance à une communauté linguistique soient définitivement écartés »⁴³. Cette exigence, que l'implosion de l'Europe du siècle dernier rend encore plus impérieuse pour les Européens eux-mêmes, présente, on l'aura compris, une portée universelle.

⁴² Terme pris au sens de *plurilinguisme*, que nous avons seul utilisé dans ce texte

⁴³ Alexander N. (2003) : *Politique linguistique éducative et identités nationales et infranationales en Afrique du Sud*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, p. 20

Références

- Akin S. (dir.) 1999 : *Noms et re-noms*, Collection Dyalang, Publications de l'université de Rouen et CNRS.
- Alexander N. (2003) : *Politique linguistique éducative et identités nationales et infranationales en Afrique du Sud*, Conseil de l'Europe, Strasbourg,
- Beacco J.-C. (2000) : *Les dimensions culturelles des enseignements de langues*, Hachette.
- Cavalli M., Coletta D., Gajo L., Matthey M. et Serra C. (2003) : *Langues, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*, Institut Régional de Recherche Educative de la Vallée d'Aoste (IRRE-VDA), Aoste.
- Churchill, Stacy (2003) : *L'éducation linguistique, l'identité civique canadienne et les identités des Canadiens*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe (2001) : *Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, Paris.
- Conseil de l'Europe (2003) : *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* (projet 1), Division des politiques linguistiques, Strasbourg.
- Délégation à la langue française et aux langues de France et Direction des populations et des migrations - Journées de Sèvres (28-29 juin 2004) : *L'intégration linguistique des adultes migrants en Europe*.
- Eurydice (2004) : *L'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe*, Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture, Bruxelles.
- Gallissot R. et autres (2000) : *L'imbroglio ethnique*, Ed. Payot Lausanne.
- Garde P. (2004) : *Le discours balkanique. Des mots et des hommes*, Fayard, Paris.
- Lo Bianco, J. (2004), *La politique linguistique en Australie : un lieu de controverses et de négociations sur l'identité nationale*, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- Lüdi G. (1994) : « Répertoires plurilingues: le cas de la Suisse », dans Truchot Cl. (dir.) : *Le plurilinguisme européen*, Champion, Paris, p. 151-170.
- Lük A. N., Muskens G. et Lukanovič (eds) (2000) : *Managing the Mix Thereafter : Comparative Research Into mixed Communities in Three Independent Successor States*, Institute for Ethnic Studies, Ljubljana.
- Niedzielski N. et D. Preston (2000): *Folk Linguistics*, Mouton de Gruyter, Berlin et New-York.
- Ó Riagáin P. (1997) : *Language Policy and Social Reproduction*, Clarendon Press, Oxford.

- Py B. (2004) : « Pour une approche linguistique des représentations sociales », dans Beacco J.-C. (dir.) : *Représentations métalinguistiques ordinaires et discours*, *Langages*, n° 154, p. 10-11.
- Rapport mondial sur le développement humain (2004) : *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Van de Sype C. (inédit) (2002) : *Alternance des langues et construction de savoirs en situation institutionnelle d'immersion préélémentaire : pratiques et représentations*, mémoire de D.E.A, UFR DFLE, Université Paris 3.
- Vinsonneau G. (2002) : *L'identité culturelle*, Colin, Paris.